

Afobat 29. La direction fait appel du référé quimpérois

Joël Le Bozec, délégué syndical de l'Afobat 29, a été informé, hier, par un courrier de la Cour d'appel de Rennes en date du 1^{er} avril, que la direction faisait appel du jugement rendu en référé le 19 mars par le tribunal de Quimper.

Ce jugement stipulait que le mouvement de grève à l'Afobat était régulier. Le centre de formation des apprentis du bâtiment avait été débouté de sa demande de condamner le syndicat CGT à verser une provision de plusieurs milliers d'euros en raison du préjudice subi durant la grève.

Cette nouvelle intervient alors que la veille, tout le personnel de l'Afobat a, une nouvelle fois, débrayé durant une heure, jeudi matin, à partir de 10 h. Il s'est retrouvé dans le couloir menant

à la salle du conseil d'administration. Selon Marie-Pierre Bariou, la secrétaire du comité d'entreprise, les délégués du personnel se sont invités au conseil. « On voulait qu'ils se prononcent sur leur souhait de discuter plus volontairement avec le personnel. Depuis le début du conflit suscité par le licenciement de Nicolas, les médiations se suivent sans qu'il y ait de véritable volonté de dialoguer. On se demande si l'association ne se satisfait pas finalement de cette situation de conflit et souhaite le faire durer ».

Le personnel, n'obtenant pas de réponse, a alors décidé d'envahir la salle du conseil d'administration « arborant fièrement un badge de soutien à Nicolas ». La séance a aussitôt été levée par le président de l'assemblée.

Afobat : comité de soutien au salarié licencié

Un comité de soutien au salariés licencié de l'Afobat vient de se constituer. Il sera le 1^{er} mai parmi les manifestants.

« Nous nous constituons en comité de soutien pour faire davantage d'information sur ce qui s'est passé et exprimer notre indignation... » Le licenciement de Nicolas Gallais Duval, traduit, selon les membres du comité de nombreux dysfonctionnement en amont. Ils expliquent : le service de surveillance de nuit a été décommandé par le directeur. Du coup, le directeur adjoint qui avait travaillé toute la journée a dû rester la nuit sur place. Mais il est parti un peu avant la relève du matin et c'est en arrivant que Nicolas Gallais Duval trouve un apprenti malade. Il est alors tout seul, appelle un médecin puis ne s'occupe plus du malade mais note l'incident sur un carnet de liaison. « Que pouvait-il faire de plus, il n'y a aucune procédure de prévue pour un tel cas, il a fait ce qu'il fallait, s'étonne Yann Berre. Il est le seul à avoir agi de manière correcte. »

Délit de dialogue social

Ce comité de soutien s'interroge aussi sur le point de départ d'un tel



Cette banderole sera présente lors du défilé du premier mai

conflit qui aurait largement pu être évité. « Mais on est dans une structure dans laquelle on ne discute pas, et où les responsables n'ont de comptes à rendre à personne, c'est un délit de dialogue social », dit encore Yann Berre. Anaïg Le Gars, conseillère régionale mais qui ne le représentait pas à cette occasion, s'est également étonnée que cette collectivité qui finance l'Afobat

à 50 % n'ait aucune place dans son conseil d'administration alors que c'est la règle dans les lycées. « Et si la direction de l'Afobat perd aux Prud'hommes le 26 juin, comme c'est probable, qui va payer ? Le conseil régional ! »

Des pétitions vont être proposées le 1^{er} Mai, puis envoyées entre autres au conseil régional.

Afobat. Un comité de soutien aux salariés créé

Un comité de soutien aux salariés de l'Afobat en lutte contre un licenciement qu'ils estiment injustifiés a été créé. Première action, une pétition qui sera notamment diffusée le 1^{er} mai.

Le comité de soutien fera signer des pétitions dans le défilé du 1^{er} mai prévu samedi à partir de 10 h 30 à Quimper.



« Ce comité a pour but d'exprimer l'indignation publique que cette affaire provoque », résume Yann Ber Rivalain, lui-même retraité de l'Afobat. L'affaire qui a commencé fin 2009 n'en finit pas de prendre de l'ampleur.

« Nous demandons la réintégration du salarié injustement licencié, souligne Yann-Ber Rivalain, mais pas uniquement. Nous voulons le retour à un dialogue normal, des procédures de fonctionnement qui respectent les droits des apprentis et des personnels. Or nous sommes en face d'un déni de dialogue car la direction renvoie toutes les demandes à l'audience des prud'hommes prévues pour le 26 juin ».

Max Relouzat qui se présente comme citoyen-acteur dans ce comité explique sa présence. « Quel bel exemple donner aux apprentis que de traiter ainsi les employés du centre qui les forme, dit-il. C'est inadmissible d'en arriver là car l'Afobat ne peut que perdre et il va compter sur les deniers publics pour payer ». « Comment se fait-il qu'un organisme qui vit avec 70 % de fonds publics ne compte aucun représentant public dans son conseil d'administration ? » s'étonne aussi Max Relouzat.

Annaïg Le Gars est également présente. « La Région participe aux conseils d'administration des lycées, rappelle la conseillère

régionale UDB. Elle assure la moitié du budget des Afobat. Or, quand on porte une affaire comme celle-ci devant le conseil régional, on nous répond que l'on ne peut s'immiscer dans les affaires intérieures du centre. Quand on finance une institution, on est quand même comptable de ce qui s'y passe ».

Une pétition va circuler

La semaine passée, la réunion du comité d'hygiène et sécurité du centre attendue depuis février a eu lieu. Un « arbre des causes » (méthode utilisée pour déterminer l'ensemble des causes d'un incident) va être établi par l'Organisme Professionnel de Prévention

du BTP. « Pour nous c'est important car cela permettra de montrer que le salarié injustement licencié a été le seul, dans un contexte qui ne rentre pas dans une procédure précise, à avoir agi de façon sensée », dit Yann-Ber Rivalain.

Dans l'immédiat, le comité de soutien va faire circuler une pétition à l'intention de tous ceux qui ont donné des pouvoirs aux dirigeants du Centre de formation : Région, Département, Préfecture, syndicats, fédérations patronales... L'affaire quimpéroise pourrait, au final, avoir des répercussions bien au-delà de son point de départ.